



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
27 avril 2015
Français
Original: anglais

Septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

Genève, 6-10 juillet 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Conférence¹.
2. Élection du Président et des autres membres du Bureau.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence:
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Examen de tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives:
 - a) Examen de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble;
 - b) Étude de propositions visant à améliorer et développer l'Ensemble, ainsi que la coopération internationale dans le domaine du contrôle des pratiques commerciales restrictives.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Conférence.

¹ Site Web de la Conférence: <http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=609>.

GE.15-08305 (F) 050515 050515



* 1 5 0 8 3 0 5 *

Merci de recycler



II. Annotations

1. Au paragraphe 23 de sa résolution 65/142 en date du 2 février 2011, qui a trait à la question générale du commerce, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une septième Conférence des Nations Unies qui serait chargée d'examiner tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. Cette Conférence doit se tenir sous les auspices de la CNUCED, à Genève (Suisse), en 2015. Lors de sa quatorzième session, tenue du 8 au 10 juillet 2014, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a fait office d'organe préparatoire de la Conférence et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur sa quatorzième session est publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/34.

Point 1

Ouverture de la Conférence

2. La Conférence sera ouverte le lundi 6 juillet 2015, à 10 heures, par le Secrétaire général de la CNUCED ou son représentant.

Point 2

Élection du Président et des autres membres du Bureau

3. L'article 7 du règlement intérieur provisoire de la Conférence (TD/RBP/CONF.7/9) prévoit l'élection d'un Président, d'un Rapporteur et de Vice-Présidents, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable. Le Président, les Vice-Présidents et le Rapporteur constituent le Bureau de la Conférence.

Point 3

Adoption du règlement intérieur

4. Le règlement intérieur provisoire de la Conférence, tel qu'il a été approuvé lors des six conférences précédentes, porte la cote TD/RBP/CONF.7/9.

Documentation

TD/RBP/CONF.7/9

Règlement intérieur provisoire de la Conférence.

Point 4

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence

5. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a approuvé, lors de sa quatorzième session, l'ordre du jour provisoire figurant au chapitre I ci-dessus (voir l'annexe I du document TD/B/C.I/CLP/34).

Réunions de groupes régionaux

6. Des dispositions seront prises pour que les groupes régionaux puissent se réunir quotidiennement pendant toute la durée de la Conférence.

Services disponibles

7. Des services d'interprétation seront disponibles de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures pendant toute la durée de la Conférence.

Travaux de la Conférence

8. La Conférence disposera de cinq jours ouvrables, du 6 au 10 juillet 2015. La première séance, le 6 juillet, pourrait être consacrée aux questions de procédure, à savoir les points 1 à 5 a) de l'ordre du jour provisoire, ainsi qu'au débat de haut niveau, au débat interactif et aux déclarations liminaires, et la dernière séance, le 10 juillet, à l'examen des points 5 b) à 8. Les séances restantes seraient consacrées à l'examen de la question de fond inscrite à l'ordre du jour (point 6) ainsi qu'aux consultations officieuses. On trouvera un projet de programme de travail à l'annexe du présent document.

Documentation

TD/RBP/CONF.8/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux.

Point 5 Pouvoirs des représentants à la Conférence

9. L'article 5 du règlement intérieur provisoire prévoit la constitution, au début de la Conférence, d'une commission de vérification des pouvoirs. La Commission examinera les pouvoirs des représentants et fera rapport à la Conférence.

- a) *Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs*
- b) *Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs*

Point 6 Examen de tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

- a) *Examen de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble*

10. Faisant office d'organe préparatoire de la septième Conférence de révision, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, lors de sa quatorzième session tenue du 8 au 10 juillet 2014, a invité le Secrétaire général de la CNUCED à établir une évaluation de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble (conclusions concertées figurant dans le document TD/B/C.I/CLP/34).

11. L'évaluation établie par le secrétariat de la CNUCED est publiée sous la cote TD/RBP/CONF.8/2. Les gouvernements seront invités de leur côté à exposer leurs vues sur la question. Les contributions écrites des participants seront disponibles sur le site Web de la Conférence².

² <http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=609>.

12. Les documents suivants seront soumis:

- a) Évaluation de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble (TD/RBP/CONF.8/2);
- b) Version actualisée du chapitre I de la loi type sur la concurrence (TD/RBP/CONF.8/L.1);
- c) Version actualisée du chapitre IV de la loi type sur la concurrence (TD/RBP/CONF.8/L.2);
- d) Version actualisée du chapitre VIII de la loi type sur la concurrence (TD/RBP/CONF.8/L.3);
- e) Version actualisée du chapitre XI de la loi type sur la concurrence (TD/RBP/CONF.8/L.4);
- f) Version actualisée du chapitre XIII de la loi type sur la concurrence (TD/RBP/CONF.8/L.5).

b) *Étude de propositions visant à améliorer et développer l'Ensemble, ainsi que la coopération internationale dans le domaine du contrôle des pratiques commerciales restrictives*

13. Pour faciliter la tâche de la septième Conférence de révision, la Commission du commerce et du développement encouragera, à sa septième session, qui se tiendra du 18 au 22 mai 2015, les initiatives régionales visant à organiser, avec l'aide du secrétariat de la CNUCED, des réunions préparatoires à la septième Conférence de révision, en vue d'examiner les résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'Ensemble.

14. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a en outre recommandé, à sa quatorzième session, que la septième Conférence de révision examine les questions relatives à une meilleure mise en œuvre de l'Ensemble, énumérées ci-après.

15. La Conférence procédera en conséquence à des consultations officieuses en vue de permettre un échange de vues sur ces questions importantes relatives à la politique de concurrence. Les gouvernements sont invités à communiquer à l'avance au secrétariat de la CNUCED des notes succinctes sur leurs interventions afin que celles-ci puissent être reproduites et distribuées aux participants.

16. À sa quatorzième session, le Groupe intergouvernemental d'experts a aussi prié le secrétariat de la CNUCED d'établir cinq groupes de questions que la septième Conférence de révision examinerait séparément:

- a) Moyens de renforcer les organismes de la concurrence afin d'améliorer l'application et la promotion des politiques de concurrence;
- b) Retour d'expérience des pays examinés récemment qui disposent d'un organisme de la concurrence sur leur situation en matière d'application et les changements intervenus depuis leur examen collégial;
- c) Rôle de la politique de la concurrence dans la promotion d'une croissance durable et solidaire;
- d) Coopération internationale dans les affaires de fusion au service de l'application effective du droit de la concurrence;
- e) Avantages et rôle de la concurrence pour les consommateurs dans le secteur pharmaceutique.

17. Par conséquent, la Conférence sera saisie d'un rapport sur chacun des sujets énumérés plus haut. Les documents suivants seront soumis:

- a) Le rôle de la politique de la concurrence dans la promotion d'une croissance durable et solidaire (TD/RBP/CONF.8/6);
- b) Le rôle de la concurrence dans le secteur pharmaceutique et ses avantages pour les consommateurs (TD/RBP/CONF.8/3);
- c) Moyens de renforcer l'application et la promotion du droit de la concurrence (TD/RBP/CONF.8/5);
- d) La coopération internationale dans les affaires de fusion au service de l'application effective du droit de la concurrence (TD/RBP/CONF.8/4);
- e) Retour d'expérience en vue d'une application plus efficace des examens collégiaux volontaires de la CNUCED (TD/RBP/CONF.8/10);
- f) Renforcement des capacités et assistance technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs: bilan et perspectives (TD/RBP/CONF.8/7).

18. La Conférence procédera aussi aux examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence de l'Albanie, et des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle sera saisie, à cet effet, en guise de documents de base, de quatre rapports demandés par le Groupe intergouvernemental d'experts à sa quatorzième session:

- a) Aperçu de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Albanie (TD/B/RBP/CONF.8/8);
- b) Rapport de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Albanie (UNCTAD/DITC/CLP/2015/1);
- c) Aperçu de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (TD/B/RBP/CONF.8/9);
- d) Rapport de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (UNCTAD/DITC/CLP/2015/2).

19. Les représentants qui souhaitent participer à l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Albanie, et des Fidji et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont invités à en informer le secrétariat de la CNUCED avant la tenue de la Conférence, afin que le programme de l'examen collégial puisse être arrêté à temps et que les participants aient suffisamment de temps pour préparer les consultations.

Point 7

Questions diverses

20. Au titre de ce point, la Conférence procédera notamment à l'examen et à l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

Point 8

Adoption du rapport de la Conférence

21. L'article 52 du règlement intérieur provisoire dispose que la Conférence peut recommander à l'Assemblée générale d'adopter des amendements à l'Ensemble de principes et de règles. En application du même article, la Conférence adoptera un rapport sur ses travaux. Le rapport final de la septième Conférence sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies par le Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Programme de travail proposé

	<i>Lundi 6 juillet</i>	<i>Mardi 7 juillet</i>	<i>Mercredi 8 juillet</i>	<i>Jeudi 9 juillet</i>	<i>Vendredi 10 juillet</i>
10 heures–13 heures	<p>Séance plénière d'ouverture</p> <p>Cérémonie inaugurale suivie de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points 1 à 5 a) • Débat de haut niveau suivi du débat interactif et des déclarations générales 	<p>Point 6 a) et b)</p> <p>- Moyens de renforcer les organismes de la concurrence afin d'améliorer l'application et la promotion des politiques de concurrence</p>	<p>Point 6 a) et b)</p> <p>- Avantages et rôle de la concurrence pour les consommateurs dans le secteur pharmaceutique</p>	<p>Point 6 a) et b)</p> <p>- Rapport des travaux de la Réunion spéciale d'experts sur les liens entre politique de concurrence et politique de protection des consommateurs, y compris la proposition de révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur</p>	<p>Point 6 a) et b) (suite)</p> <p>- Activités de renforcement des capacités</p> <p>- Évaluation des examens collégiaux volontaires de la CNUCED: retour d'expérience sur le processus d'examen collégial</p>
15 heures–18 heures	<p>Point 6 a) et b)</p> <p>- Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence: Fidji et Papouasie-Nouvelle-Guinée</p>	<p>Point 6 a) et b)</p> <p>- Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence: Albanie</p>	<p>Point 6 a) et b)</p> <p>- Coopération internationale dans les affaires de fusion au service de l'application effective du droit de la concurrence: Examen actualisé des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence</p>	<p>Point 6 a) et b)</p> <p>- Examen de la mise en œuvre de l'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence</p> <p>- Consultations sur les chapitres révisés I, IV, VIII, XI et XIII de la loi type sur la concurrence de la CNUCED</p>	<p>Séance plénière de clôture</p> <p>Point 5 b)</p> <p>- Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs</p> <p>Point 6</p> <p>- Adoption du projet de résolution de la Conférence</p>

	<i>Lundi 6 juillet</i>	<i>Mardi 7 juillet</i>	<i>Mercredi 8 juillet</i>	<i>Jeudi 9 juillet</i>	<i>Vendredi 10 juillet</i>
15 heures–18 heures	Point 6 a) et b)	Point 6 a) et b)	Point 6 a) et b)	Point 6 a) et b)	Séance plénière de clôture Point 7 - Questions diverses – Adoption de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session du Groupe intergouvernemental d'experts Point 8 - Adoption du rapport de la Conférence